



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 90159

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les violences dont sont fréquemment victimes les forces de l'ordre. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en la matière.

Texte de la réponse

Chaque année, plus de 12 000 policiers et gendarmes sont blessés dans l'exercice de leurs missions. Récemment encore, des délinquants ont saisi l'occasion des manifestations contre la réforme des retraites pour agresser 72 policiers et des gendarmes entre le 12 et le 21 octobre 2010. Ces actes de violence, de même que les menaces ou les injures, sont particulièrement inadmissibles, alors même qu'au cours des derniers mois plusieurs membres des forces de l'ordre ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir, comme une jeune policière municipale au mois de mai, tandis que des policiers subissaient au mois de juillet, à Grenoble, des tentatives de meurtre. Le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration réaffirment régulièrement leur soutien, leur confiance et leur reconnaissance aux policiers et aux gendarmes, qui assurent chaque jour la garantie du respect de la loi et de l'ordre républicain ainsi que la protection de nos concitoyens, dans des situations fréquemment difficiles et dangereuses, témoignant d'un discernement et d'un sang-froid exemplaires. La sécurité de ces femmes et de ces hommes constitue une priorité pour le ministre de l'intérieur. La multiplication des actes de violence à leur encontre a conduit à les équiper de moyens de force intermédiaire (lanceurs de balles de défense, etc.) leur permettant de se protéger et de riposter de manière à la fois efficace et proportionnée. De nombreux équipements de protection (lunettes de protection balistique, gilets tactiques pare-coups, etc.) ont également été acquis en 2009. Le ministre de l'intérieur a encore amplifié cet effort en 2010 : 34 MEUR sont engagés en 2010 pour acheter notamment plus de 1 000 nouveaux lanceurs de balles de défense et plus de 150 pistolets à impulsions électriques, tandis qu'en 2011 un nouveau marché de gilets pare-balles individuels permettra l'acquisition d'une première tranche de 20 000 pièces pour commencer le renouvellement du parc au profit d'une version plus moderne et ergonomique. À la suite des graves incidents survenus à Grenoble au mois de juillet 2010 et à la demande du Président de la République, le ministre de l'intérieur a ainsi proposé, dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure en cours d'examen au Parlement, de renforcer la répression des agressions envers les représentants de la force publique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90159

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10734

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 534